

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

17 novembre 2010

---

LOI DE FINANCES POUR 2011 - (n° 2824)  
(Seconde partie)

Commission	
Gouvernement	

**SOUS-AMENDEMENT**

N° II - 817

présenté par  
M. de Courson

-----  
à l'amendement n° 816 (rect.) du Gouvernement  
-----

à l'ARTICLE 61

À l'alinéa 12, substituer au mot :

« trois »,

le mot :

« deux ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Ce sous-amendement se justifie par son texte même.